

PROCES - VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Stéphane LE RUDULIER, qui ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures 04 et procède ensuite à l'appel des membres présents.

Etaient présents

Sylvie MICELI-HOUDAIS, Jean-Michel MAZENQ, Guy LARROCHE, Henri CASIMIR, Véronique STRAUDO, Roland SCHACRE, Adjoint au maire, Jean-Pierre GUILLAUME, Marie-Louise BESSETTES, Pierre SOUSTELLE, Yvan VESPERINI, Jean-Fabrice LACAVE, Valérie BAJEUX, Alain EGEE, Corinne HERINGUEZ, Dominique DIDIER, Valérie LAMBRECHTS, Conseillers municipaux.

Procurations

Marie-Antoinette CAILLOL donne procuration à Sylvie MICELI-HOUDAIS,
Valérie MILLANCOURT donne procuration à Stéphane LE RUDULIER,
Chantal CLISSON donne procuration à Guy LARROCHE,
Brigitte PELOFFY donne procuration à Jean-Fabrice LACAVE,
Nadia DUCLAUT donne procuration à Jean-Pierre GUILLAUME,
Bruno GERARDIN donne procuration à Jean-Michel MAZENQ,

Absents

Angélique FORTE, Lucien DARET, Bernard TRITZ, Lydie RUSSO, Patrice VAUTHIER, Patricia BUFORN, Patrick MOLINO, Pierrette PUGLIESE, Corinne LUCCHINI, Isabelle COLIER,

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance.

Madame Sylvie MICELI-HOUDAIS est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Mme Anne-Sophie SOURD, Directrice de la Communication, du Cabinet des élus, des Assemblées et de l'État-Civil, et Madame Patricia GARCIA, Directrice des Finances et des Moyens Généraux, assistent aux travaux de l'assemblée.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : PROCEDURE D'URGENCE

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-12 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *le délai de convocation est fixé à 5 jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure* ».

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 13 juillet 2017 soit trois jours francs avant le Conseil Municipal du 17 juillet 2017.

L'urgence tient à la mise en place de la semaine à quatre jours.

Monsieur le Maire rappelle le contexte et les modifications à apporter aux tarifications et aux règlements intérieurs dans le cadre de la mise en place de la semaine à quatre jours qui nécessitent la mise en œuvre de la procédure d'urgence. De même, au vu de la saisine du Conseil Municipal dans le cadre de la procédure d'urgence, il propose que soit également soumis au vote de l'assemblée la vente de parcelles cadastrées section BT n°169 et 434 sises les Plans à la société ROGNAC BUSINESS PARC ainsi que la Décision Modificative n°1 concernant le Budget Principal qui fait l'objet d'une modification suite à une erreur matérielle.

En application de l'article L.2121- 12 alinéas 3 et 4 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la procédure d'urgence et la bonne tenue des débats.

LA SAISINE DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LA PROCÉDURE D'URGENCE EST APPROUVE A L'UNANIMITE AVEC 23 VOIX POUR.

FINANCES LOCALES

1 : ACTUALISATION TARIFAIRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS « LA PLANTADE » ET « LE MASET »

RAPPORTEUR : MME MICELI-HOUDAIS

Arrivée de Monsieur Lucien DARET à 18h07.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale vient d'accorder à la Commune de Rognac le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement, dès la rentrée scolaire de septembre 2017.

Les 8 demi-journées d'enseignement seront ainsi réparties :

Lundi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30,

Mardi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30,

Jeudi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30,

Vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Avec le retour à la semaine de 4 jours, l'opportunité de repenser le projet jeunesse nous a été offerte.

Une nouvelle organisation au niveau de nos structures jeunesse va être active dès la rentrée.

En effet, avec une capacité d'accueil de 270 places dans l'ensemble de nos structures jeunesse (ALSH Le Maset et Kraemer), les besoins des Rognacais devraient être couverts, d'autant plus qu'à partir du 1er trimestre 2018 et avec l'ouverture du nouveau centre de loisirs « La Plantade » ce sont 300 enfants de 3 à 12 ans, en plus de l'ALSH Le Maset qui accueille 50 enfants de 6 à 12 ans, qui pourront être pris en charge sur Rognac.

De plus, et parce que nous sommes conscients des inquiétudes formulées par les familles dont l'organisation va être modifiée, nous avons souhaité proposer plus de flexibilité aux parents avec dorénavant, la possibilité d'une inscription en demi-journée le mercredi, avec ou sans repas.

Des navettes vont également être mises en place pour permettre à nos enfants de profiter des nombreuses activités offertes par notre tissu associatif.

De ce fait, une actualisation tarifaire est nécessaire s'agissant exclusivement des prestations des Accueils Collectifs de Mineurs « La Plantade » et « le Maset », selon le tableau joint en annexe.

Cette actualisation permettra en outre :

- L'harmonisation des tarifs sur les ACM « La Plantade » et « Le Maset »,
- La création de 2 tarifs forfaitaires pour les inscriptions occasionnelles en demi-journées, avec ou sans repas,
- La création d'un tarif forfaitaire pour le transport des élèves vers les associations de la Commune, sous réserve de convention avec le tissu associatif,
- La mise en place d'activités « à tiroir » le mercredi,
- La création d'un abonnement mensuel pour les ACM « La Plantade » et « le Maset ».

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver les nouveaux tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs « La Plantade » et « le Maset »,
- ▷ De dire qu'ils sont applicables au 1^{er} septembre 2017 pour les inscriptions du 1^{er} août 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention (Valérie LAMBRECHTS) et 23 voix pour

ENSEIGNEMENT

2 : ABROGATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

RAPPORTEUR : MME MICELI-HOUDAIS

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale vient d'accorder à la commune de Rognac le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement.
A cet effet, il convient donc d'abroger le règlement intérieur des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P), délibération n°15062 annexe 3.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'abroger le règlement intérieur des nouvelles activités pédagogiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA Garderie PERISCOLAIRE

RAPPORTEUR : MME MICELI-HOUDAIS

Arrivée de Monsieur MOLINO qui dispose d'une procuration pour Madame Corinne LUCCHINI à 18h16.

Concernant le règlement intérieur de la garderie périscolaire, certaines précisions et modifications y ont été apportées en plus du nouveau logo de la commune.

Article 1 – Horaires :

La garderie périscolaire est mise en place les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la période scolaire.

La garderie périscolaire fonctionnera tous les matins, à partir de 7h00 au lieu de 7h30 jusqu'à présent.

Article 7 – Modalités de paiement :

- A l'article 7.1, « Tarifs des prestations et Facturation » :
 - Un justificatif d'absence de l'enfant (certificat médical) devra être transmis au guichet unique **avant la fin du mois en cours** pour prétendre à la non facturation du jour concerné, via le portail famille, par mail ou au guichet unique.
 - La facturation est adressée à l'administré ; il s'agit d'une facture englobant également les services de la restauration scolaire et de la petite enfance.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'abroger le règlement intérieur de la garderie périscolaire,
- ▷ D'approuver le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire, ci-annexé,
- ▷ De préciser que ce nouveau règlement est applicable au 1^{er} août 2017,
- ▷ D'autoriser M le Maire à le signer et le charger de le faire appliquer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET SEJOURS

RAPPORTEUR : MME MICELI-HOUDAIS

Concernant le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs et des séjours, certaines précisions et modifications y ont été apportées en plus du nouveau logo de la commune.

Article 1 – Les Trois Structures Jeunesse Municipales :

- Rajout du terme « scolarisés » concernant l'âge des enfants accueillis à la Plantade.

Article 4 – Période et horaires d'ouverture :

Les ACM Le Maset et la Plantade sont ouverts les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h00 à 18h30.

Article 5 – Pré-Inscriptions et Inscriptions :

Article 5.1, « Modalités de pré-inscription » :

- La constitution du dossier Unique de préinscription permet la préinscription administrative de l'enfant à un ACM **et/ou aux séjours**.

Article 5.2, « Modalités d'inscription » :

- L'inscription est obligatoire pour que l'enfant puisse être admis en ACM **et/ou aux séjours**.
- La période d'inscription aux mercredis, petites et grandes vacances se déroulera du 1^{er} au 28 du mois pour le mois suivant.
- Selon la capacité d'accueil de la structure, la répartition des places en réservation est la suivante :
 - 70% des places est mise sur le portail famille,
 - 30% au Guichet Unique.

Possibilités d'inscription :

- L'inscription des mercredis à la journée est valable pour l'ensemble des mercredis du mois concerné.
- L'inscription des mercredis en demi-journée le matin avec repas de 7h00 à 13h30, ou sans repas de 7h00 à 11h30, selon les jours souhaités.
- L'inscription des mercredis en demi-journée l'après-midi avec repas de 11h30 à 18h30, ou sans repas de 13h30 à 18h30, selon les jours souhaités.
- L'inscription des petites et grandes vacances scolaires est une inscription pour la semaine complète.

Les enfants non domiciliés sur la commune de Rognac, ne pourront s'inscrire aux ACM des mercredis à la journée, petites et grandes vacances ainsi qu'aux séjours, que dans la limite des places disponibles.

Création du paragraphe suivant :

5.3 : Modalités d'inscription pour le Transport vers les Associations :

L'enfant aura la possibilité d'être transporté les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires, vers son association sportive, sous réserve de convention d'objectifs et de Moyens, avec la Commune de Rognac et sur présentation d'un justificatif d'inscription (adhésion annuelle, licence, ...).

Cette prestation municipale est facturée à terme à échoir en complément de l'inscription au centre de loisirs.

Article 7 – Modalités de paiement et Absences :

Suppression du paragraphe concernant la politique tarifaire

La facturation des ACM et des Séjours, s'effectue à terme à échoir.

Elle est à régler le jour de l'inscription. Il s'agit d'une facture qui englobe uniquement les prestations des ACM et/ou Séjours.

En cas d'absence de l'enfant, un justificatif d'absence (certificat médical) devra être transmis au guichet unique **avant la fin du mois en cours** pour prétendre à un avoir du jour concerné lors de la prochaine facture, via le portail famille, par mail ou au guichet unique.

Suppression du paragraphe concernant la « Gestion des Impayés »

Suppression de l'Article 8 « Transports »

Modification des numéros des articles qui suivent, suite à la suppression de l'article 8

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'abroger le règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs et séjours,
- ▷ D'approuver le nouveau règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs et séjours, ci-annexé,
- ▷ De préciser que ce nouveau règlement est applicable au 1er août 2017,
- ▷ D'autoriser M le Maire à le signer et le charger de le faire appliquer.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec
3 abstentions (Alain EGEA, Patrick MOLINO avec procuration de
Corinne LUCCHINI) et 23 voix pour**

DOMAINE ET PATRIMOINE

**5 : VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BT N°169 ET 434 SISES LES
PLANS A LA SOCIETE ROGNAC BUSINESS PARC**

RAPPORTEUR : MME BAJEUX

Départ de Monsieur Guy LARROCHE qui dispose d'une procuration pour Madame Chantal CLISSON à 18h28.

Dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme, la commune a inscrit comme Orientation d'Aménagement et de Programmation la création d'une zone économique, qui sera réalisée en plusieurs phases.

Ce secteur de projet est stratégique en termes de développement économique et de qualité urbaine.

L'objectif est de permettre l'accueil de nouvelles activités qualitatives au travers d'un nouveau pôle d'activités. Ce projet devra accueillir une densité importante d'emplois et favorisera l'émergence d'une activité touristique et de loisir.

Il s'agit de créer un effet levier pour redynamiser, restructurer et moderniser la zone existante en améliorant l'interface entre zone d'activités, zone résidentielle et zone naturelle et agricole.

En effet, permettre la création d'aménagements et d'équipements publics d'envergure communale et intercommunale tout en créant un paysage urbain qualitatif est un objectif essentiel à la création de cette zone économique.

L'aménagement de ce site devra permettre l'accueil de nouvelles activités avec comme objectif général la diversification du tissu économique local, notamment en trouvant un équilibre entre les activités logistiques et industrielles, qui occupent déjà la majeure partie de la zone existante, et d'autres types d'activités favorisant la qualité urbaine et la création d'emplois.

La future zone Les Plans est un projet d'ensemble de 30 hectares environ qui va être aménagée par le biais d'un phasage. La première phase concerne un tènement de 7 hectares et demi implanté sur les parcelles cadastrées section BT n°169 de 14 608 m² environ et n°434 de 59 786 m² environ.

La société ROGNAC BUSINESS PARC répond en tout point aux objectifs de la future zone économique.

Il est important de noter que sur une surface de terrain de 74 400 m² environ, 30 200 m² de surface de plancher vont être réalisés et 376 emplois créés, répartis de la façon suivante :

- Dans l'hôtellerie : 11 900 m² de terrain pour une surface de plancher de 8 600 m² et 30 emplois ;
- Dans la restauration : 1 600 m² de terrain pour une surface de plancher de 570 m² et 15 emplois ;
- Des commerces : 6 000 m² de terrain pour 1 850 m² de surface de plancher et 18 emplois ;
- Des bureaux : 11 300 m² de terrain pour 5 600 m² de surface de plancher et 160 emplois ;
- Des bâtiments clé en main : 11 550 m² de terrain pour 3 480 m² de surface de plancher et 45 emplois ;
- Concernant les activités diverses : 21 100 m² de terrain pour 10 100 m² de surface de plancher et 108 emplois.

Le projet de constructions aura pour cadre juridique un permis d'aménager autorisant la réalisation de terrains à bâtir avec :

- 30 000 m² de surface de plancher totale telle que définie par l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 ;
- Une voirie commune ;
- Un lot consistant en une zone dédiée aux espèces protégées.

Une Association Syndicale Libre sera constituée et créée afin de gérer les espaces communs.

Les lots de terrains à bâtir seront vendus à des promoteurs qui réaliseront des constructions, après avoir obtenu les autorisations d'urbanisme nécessaires.

L'obtention d'un permis d'aménager et des permis de construire sur les lots de lotissement issus dudit permis d'aménager, la réalisation de toutes les études nécessaires dont les conclusions ne devront pas constituer un empêchement à la bonne réalisation du projet, constituent les conditions suspensives essentielles de l'acquisition.

Par ailleurs, la société ROGNAC BUSINESS PARC propose d'acquérir ces parcelles au prix de 3 675 000€.

Comme le prévoit l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le service des domaines a été consulté sur l'ensemble du tènement concerné par cette cession, à savoir :

- le 06 décembre 2016 pour la parcelle cadastrée section BT n°434,
- le 16 juin 2017 pour la parcelle cadastrée section BT n°169.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la cession des parcelles cadastrées section BT n°169 et 434 d'une superficie cadastrale totale de 74 400 m² environ, à la société ROGNAC BUSINESS PARC pour un montant de 3 675 000€ (trois millions six-cent soixante-quinze mille euros).
- ▷ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.
- ▷ De dire que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- ▷ De dire que les recettes correspondantes à la vente seront inscrites au budget municipal de la manière suivante : 30% payables au comptant à la signature de l'acte et 70% payables au plus tard le 02 décembre 2019.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

FINANCES LOCALES

6 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°17056

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

La présente décision modificative permet d'ajuster les crédits en cours d'exercice.

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à hauteur de **857 034, 58 €** et **4 836 834 €** conformément au tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	MONTANT	INVESTISSEMENT	MONTANT
Dépenses réelles		Dépenses réelles	
Chap. 023 Virement à la section d'invest.	497 035,50 €	Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	101 750,00 €
Chap. 022 Dépenses imprévues de fonctio.	-195 437,92 €	Chap. 20 Immobilisations incorporelles	7 326,00 €
Chap. 011 Charges à Caractère Général	537 437,00 €	Chap.21 Immobilisations corporelles	863 332,00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	18 000,00 €	Chap.23 Immobilisations en cours	3 708 426,00 €
		Dépenses d'ordre	
		Chap.041 Régularisation avances sur marchés	6 000,00 €
		Chap.041 Viager FOUQUE	150 000,00 €
TOTAL	857 034,58 €	TOTAL	4 836 834,00 €
Recettes réelles		Recettes réelles	
Chap. 70 Produits des services	5 570,00 €	Chap. 021 Virement de la section de fonctio.	497 035,50 €
chap. 73 Impôt et taxes	79 991,58 €	Chap.13 Subventions d'investissement	4 063 798,50 €
chap. 74 Dotations et participations	622 496,00 €	Chap.16 Emprunts et dettes assimilées	120 000,00 €
chap 77 Produits exceptionnels	148 977,00 €		
		Recettes d'ordre	
		Chap.041 Régularisation avances sur marchés	6 000,00 €
		Chap 041 Viager FOUQUE	150 000,00 €
TOTAL	857 034,58 €	TOTAL	4 836 834,00 €

Imputation	Désignation	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
D-FIN023 01	Virement à la section d'investissement	497 035.50 €	
D-FIN 022 020	Dépenses imprévues	-195 437.92 €	
D-COM 6188 023	Ajustement crédits pour distribution bulletins municipaux, conception flyers, affiches, réajustement crédits marché prise de vue, interviews	19 980.00 €	
D-COM 6237 023	Ajustement crédits travaux d'impression	1 500.00 €	
D-COM 6232 024	Ajustement crédits pour la soirée du Personnel communal et fanfare pour 3 cérémonies	3 100.00 €	
D-CANT 6257 024	Ajustement crédits pour frais de réceptions des manifestations de la commune	4 000.00 €	
D-SAAJ 6188 020	Ajustement de crédits pour mission assistance marché assurance	2 000.00 €	

D-ADM 6231 020	Ajustement crédits pour les interventions en lignes de marchés publics	10 000.00 €	
D-BAT 617 020	Ajustement crédits études intérieurs et extérieurs de la médiathèque, pour diagnostic de solidité ouvrage CAM et pour les prestations d'analyse de qualité de l'air dans 7 bâtiments communaux	21 300.00 €	
D-BAT 615221 020	Régularisation virement effectué pour la médiathèque sur le 617	1 600.00 €	
D-RTMMECA 611 020	Contrat de courtage aux enchères	2 500.00 €	
D-CULT 6042 024	Ajustement crédits prestations services pour la soirée Marseillaise du 29/04/2017 et pour les prestations de services spectacle la Reine des neiges	7 800.00 €	
D-CULT 6135 024	Ajustement crédits location matériel scénique pour la soirée Marseillaise du 29/04/2017 et pour les prestations de services spectacle la Reine des neiges	1 200.00 €	
D-CULT 6068 024	Ajustement de crédits achat petites fournitures pour le forum de l'emploi du 5/04/2017 et pour diverses manifestations+ régularisation virement crédits (6188) pour les prestations de couture « chaussettes pour grilles d'expo au CAM + régul virement crédit (6257) pour repas des artistes la reine des neige	1 660.00 €	
D-FETE 6188 024	Ajustement crédits pour prestations Weekend 1 ^{er} mai tap factory...	83 000.00 €	
D-FETE 6282 024	Ajustement crédits pour frais de gardiennage renforcé plan Vigipirate	3 000.00 €	
D-CANT 60623 251	Ajustement crédits concernant l'avenant au marché vin et épicerie	12 000.00 €	
D-CANT 60623 024	Ajustement de crédits pour achat de denrées alimentaires pour manifestations communales	10 000.00 €	
D-ENT 6188 421	Nettoyage des draps pour le centre aéré de la plantage augmentation effectif (250 enfants)	1 000.00 €	
D-ENT 6283 020	Frais de nettoyage des vitres des bâtiments communaux	7 920.00 €	
D-ENT 6283 61	Frais de nettoyage de la salle « espace Saint-Jacques (location)	2 200.00 €	
D-ENT 6156 020	Ajustement de crédits pour le marché concernant le traitement des macros nuisibles des bâtiments communaux, pour la maintenance du matériel cuisine régularisation virement crédit (61558) pour l'entretien du matériel	4 900.00 €	
D-URBA 6226 820	Ajustement crédits frais d'honoraires concernant les acquisitions de la commune, ajustement virements crédits (6281) et (614)	5 177.00 €	
D-URBA 63513 820	Ajustement de crédits pour les impôts locaux de la nouvelle gendarmerie	2 000.00 €	
D-URBA 6188 90	Ajustement de crédits pour des prestations de rencontre des forums du tourisme de l'emploi	4 500.00 €	
D-ENV 6281 830	Ajustement de crédits pour des cotisations concernant le secrétariat permanent pour la prévention de la pollution industrielles (SPPI) et commune forestière	1 000.00 €	

D-EPVRD 6156 024	Eclairage public illumination et astreinte marché nocturne	194 000.00 €	
D-EPVRD 6156 91	Eclairage publics forains avenant marché G3 + G0	4 000.00 €	
D-EPVRD 615232 814	Projets (40 329 € de devis à engager + 30 000 € estimation RC + provisions	75 000.00 €	
D-RTMPROPRE 6135 813	Location et maintenance balayeuse pour 6 mois	35 000.00 €	
D-SPORT 6282 412	Ajustement de crédits gardiennage du COSEC	16 100.00 €	
D-CULT 651 024	Ajustement crédits droits SACEM sur les entrées de la soirée marseillaise	600.00 €	
D-COM 651 024	Crédits pour les droits de la SACEM (lunch du personnel)	1 000.00 €	
D-FETE 651 024	Ajustement crédits prestations SACEM	1 400.00 €	
D-SUBV 657362 520	Ajustement crédits pour subvention communale au CCAS	15 000.00 €	
R-CULT 7062 33	Recettes des entrées du spectacle « la reine des neiges » le 25/11/2017 + recettes entrées soirées marseillaise du 29/04/17		5 570.00 €
R-FIN 7788 820	Vente parcelles cadastrée section BT N°574 ET 582 sise rue Clément Ader les plans à la SCI JBL		85 365.00 €
R-FIN 7788 820	Déclassement et Vente du Talus prolongeant la parcelle cadastrée AP N° 98 sise Bd Renoir à Mr et Mme BRUNO AUDAN		612.00 €
R-FIN 7788 820	Modification de la délibération N°16110 du 29 septembre 2016 concernant le déclassement et la vente du tènement prolongeant la parcelle cadastrée section BS N°55 sise		60 000.00 €
R-FIN 7788 820	Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section BN N°123 sis Bvd Gérard Philippe à Mr SABER CHEKCHI		3 000.00 €
R-FIN 7351 020	Régularisation du 4ème trimestre 2015 du prestataire EDF collectivité non perçu en 2015		61 540.58 €
R-FIN 73111 01	Réajustement des contributions « taxes foncières et habitations »		18 451.00 €
R-FIN 7411 020	Réajustement dotation forfaitaire 2017		-54 056.00 €
R-FIN 74751 020	Subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence		666 996.00 €
R-FIN 74835 01	Réajustement de l'Allocation compensatrice au titre des exonérations de la taxe d'habitation		46 556.00 €
R-FIN 74834 01	Réajustement de l'Allocation compensatrice au titre des exonérations de la taxe foncière		-9 876.00 €
R-FIN 748314 01	Réajustement de la dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle		-27 124.00 €
	TOTAL	857 034.58 €	857 034.58 €

Imputation	Désignation	Dépenses	Recettes
<u>INVESTISSEMENT</u>			
R-FIN 021 ONV	Virement de la section de fonctionnement		497 035.50
D-CANT2188 251	Ajustement de crédits pour achat de matériel pour la Cuisine Centrale	4 200.00 €	
D-CANT 2188 112	Achat de Réfrigérateur et micro-ondes pour la PM des "Brets"	2 000.00 €	
D-ENT 2188 421	Fourniture et mise en service d'équipements de matériel de cuisine et Buanderie pour l'Accueil Collectif des mineurs" La Plantade"	42 000.00 €	
D-COM 2188 023	Achat d'un caisson Nikon D7200, d'un objectif Nikon 18-300 mm, d'un flash speedlight Nikon (garantie 2 ans)	1 500.00 €	
D-EPVRD 2315 016011 822	Mo pour aménagement extérieur de la plantade phase II	-198 400.00 €	
D-BAT 2313 1691 421	Mo pour aménagement extérieur de la plantade phase II	198 400.00 €	
D-BAT-2313- 1691 421	Démolition intérieur du château de la plantade	56 000.00 €	
D-BAT 2313 1691 421	Crédits pour travaux de réhabilitation du centre aéré la Plantade-Phase 2	2 946 000.00 €	
D-BAT 2313 1691 421	Mission de coordination SSI (sécurité incendie)	6 000.00 €	
R-FIN 1323 1691 421	Notification de la demande de subvention du Contrat départemental 2017-2019 pour la réhabilitation du Centre aéré La Plantade Phase 2 (2017)		1 050 000.00 €
R-FIN 1328 421	Subvention accordée par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la réhabilitation de l'ALSH la Plantade .		60 000.00 €
R-FIN 16878 421	Prêt sans intérêt accordé par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la Réhabilitation de l'ALSH la Plantade		120 000.00 €
D-EPVRD 2315 016020 822	Ajustement de crédits pour l'aménagement de Sécurisation allée des Cades	43 500.00 €	
D-BAT 2313 1733 020	Ajustement de crédits pour dépenses imprévues pour la rénovation extérieure des bâtiments	20 000.00 €	
D-BAT 2313 1732 020	Travaux imprévus de rénovation intérieure dont menuiserie logement Jean Jaurès	20 000.00 €	
D-BAT-2313 020	AMO pour marché tous corps d'état	15 000.00 €	
D-EPEV 2128 017008 823	réaffectation des crédits sur l'opération correspondante à la dépense Aménagement du Rond-point du Bosquet	-146 000.00 €	

D-EPEV 2128 016019 823	Ajustement de crédits pour l'aménagement du Rond-Point du Bosquet	146 000.00 €	
D-CULT 2188 017001 33	Crédits supplémentaires pour l'achat des gradins et des moteurs pour levage du système son pour le CAM	77 000.00 €	
D-CULT 2188 33	Crédits supplémentaires pour l'achat d'une console lumière, d'un complément vidéoprojecteur, d'un kit sono pour les cérémonies, et d'un complément de matériel audio	66 400.00 €	
D-SAAJ 2188 020	Crédits pour l'achat d'un marché pied pour le local des archives	350.00 €	
D-SPOR 2188 412	Achat d'un praticable (tapis) pour la salle de gymnastique du COSEC	35 000.00 €	
D-URBA 2313 1692 820	Diagnostic amiante 4 000€, Indemnisation des membres du jury de concours 6 000€, Investigation et travaux pour les sous-sols (présence d'eau au dernier sous-sol) 30 000 €, Indemnisation des candidats participants au concours 42 000 €, validation de l'APS (octobre 2017) 33 000€.	115 000.00 €	
D-URBA 2313 1692 820	Construction d'une Gendarmerie (Etudes)	100 000.00 €	
R-FIN 1323 1692 820	Notification de la subvention du Conseil Départemental pour la Construction d'une Gendarmerie		130 000.00 €
R-FIN 1321 1692 820	Subvention de l'Etat pour la construction d'une Gendarmerie (2017)		58 500.00 €
URBA 2111 820	Echange partie de parcelle ASN°93 ET 94 Mr et Mme BIAU	2 350.00 €	
D-URBA 2115 820 (OOB)	Achat de terrain bâti -FOUQUE en préemption - Zone des Plans (viager) Ecriture d'ordre)	150 000.00 €	
R-URBA 16878 820 (OOB)	écriture ordre viager FOUQUE (Ecriture d'ordre)		150 000.00 €
D-URBA 16878 820 (OR)	Viager FOUQUE	100 000.00 €	
D-URBA 16878 820 (OR)	rente mensuelle 250€/mois du 1juin 2017 au 31/12/2017	1 750.00 €	
D-URBA 2115 820	Complément de crédits pour la 2ème tranche EPF (Affaire DEGENNARO)	40 000.00 €	
D-EPVRD 2315 017014 212	Réhabilitation extérieure de l'Ecole Elémentaire Jean Giono (arbres terrassement...)	90 000.00 €	
D-BAT 2313 017012 213	Rénovation intérieure du Groupe scolaire Jean Giono	106 000.00 €	
D-EPVRD 2315 016015 412	Ajustement de crédits pour solde du marché (avenant) pour la construction de tennis et mur d'entraînement	116 830.00 €	
D-EPVRD 2315 016015 412	Ajustement de crédits pour nouvelle demande : fourniture et pose d'un portail pour la construction de tennis et mur d'entraînement	30 000.00 €	

R-FIN 1323 016015 412	Notification de la demande de subvention du contrat départemental 2017-2019 pour la construction de tennis et mur d'entraînement		575 000.00 €
D-EPVRD 2315 016014 412	Ajustement de crédits pour le solde du marché (avenant) pour la réalisation d'une piste d'athlétisme et terrain multisport	8 600.00 €	
D-EPVRD 2315 016014 412	Ajustement de crédits pour la réalisation d'une piste d'athlétisme et de terrain multisport	-457 000.00 €	
D-EPEV 2128 016016 412	Ajustement de crédits pour l'aménagement extérieur du Complexe Cosec	457 000.00 €	
D-BAT 2313 017009 412	Réajustement de crédits de l'aménagement extérieur du Complexe Cosec	-100 000.00 €	
R-FIN 1323 016014 412	Notification de la demande de subvention du Contrat départemental 2017-2019 pour la réalisation d'une piste d'athlétisme et terrain multisport		530 000.00 €
R-FIN 1321 016014 412	Notification de la demande de fonds de soutien à l'investissement pour la réalisation d'une piste d'athlétisme et terrain multisport		318 000.00 €
D-BAT 2313 016016 411	Ajustement de crédits pour le solde du marché (avenant) pour la création d'une salle de boxe au COSEC	77 300.00 €	
R-FIN 1323 016016 411	Notification de la demande de subvention du Contrat départemental 2017-2019 pour la création de la salle de boxe et de l'aménagement extérieur.		694 745.50 €
D-EPVRD 2315 1701 822	Rue Jean Moulin reprise du trottoir et de la bordure, Stade Henri Giraud: Création d'une rampe PMR, Rue du Thym : création réseau pluvial, Rue des mimosas: Aménagement chaussée, trottoirs, parking, Tennis : modification sur le réseau pluvial et pose de gazon synthétique	154 000.00 €	
D-EPVRD 2315 1693 820	Ajustement de crédits pour solde d'études de la Requalification des Frégates	2 600.00 €	
R-FIN1323 1693 822	Notification de la demande de subvention du Contrat départemental 2017-2019 pour la requalification du quartier Les Frégates		400 000.00 €
D-BAT 2313 017002 213	AMO extension KRAEMER	4 300.00 €	
R-FIN 13123 016010 112	Notification de la demande de subvention pour les Travaux de Proximité 2016 : Travaux du Poste de Police des Barjaquets		42 600.00 €
R-FIN 1323 015003 251	Notification de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise aux normes de la Cuisine centrale		50 144.00 €

R-FIN 1323 015004 33	Notification de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le déplacement du système de sécurité incendie du Centre d'animation municipal		11 627.00 €
R-FIN 1323 016008 64	Notification de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'une nouvelle section et local multi accueil " Le Petit Prince"		45 017.00 €
R-FIN 1323 013003 33	Réajustement de crédits de la subvention du Conseil Département du " Réseau aéraulique du Centre d'animation municipal "le versement de la subvention a été versées en 2015 mais pas rattaché à l'engagement		-34 498.00 €
R-FIN 1323 1371 820	Réajustement de crédits de la subvention du Conseil Département :Etude création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) le premier acompte a été versé en 2016		-6 039.00 €
R-FIN 1323 017005 113	Notification de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la Croix de Rognac Incendie du 10 août 2016		13 220.00 €
R-FIN 1323 016018 412	Notification de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la Rénovation des courts de tennis 4 et 5		56 000.00 €
D-BAT 2313 017013 212	Rénovation façade extérieure de l'Ecole Elémentaire Marcel Pagnol	120 000.00 €	
D- EPVRD 2315 822	Avance marché de voirie (écriture d'ordre)	6 000.00 €	
R-FIN 238 822	Avance marché de voirie (écriture d'ordre)		6 000.00 €
R-FIN1323 016013 213	Notification de la demande de subvention de travaux de Proximité 2016 auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'amélioration (intérieurs) de l'Ecole Elémentaire Marcel Pagnol		51 637.00 €
R-FIN 1323 015005 833	Attribution d'une Subvention du Conseil Départemental pour Travaux d'amélioration de la Forêt communale 2015		7 850.00 €
D-BAT 2313 017003 020	Travaux AD'AP	200 000.00 €	
R-FIN 1323 016005 833	Attribution d'une Subvention du Conseil Départemental pour Travaux d'amélioration de la Forêt communale 2016		9 995.00 €
D-INF 2183 213	numérisation Groupe scolaire Rolland	73 378.00 €	
D-INF 2051 213	numérisation Groupe scolaire Rolland	7 326.00 €	
D-INF 2313 213	numérisation Groupe scolaire Rolland	19 296.00 €	
D-EPEV 2128 016019 823	Avenant n°1 Rond-point du bosquet	2 154.00 €	
D-BAT 2313 020	Diagnostic triennal amiante	15 000.00 €	
D-RTM 2182 1788 113	acquisition CCFF (4/4 et PM)	60 000.00 €	
		4 836 834.00 €	4 836 834.00 €

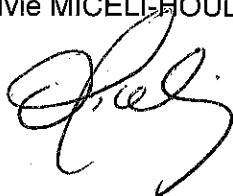
Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- ▷ D'approuver la décision modificative n°1 dans les conditions décrites dans les tableaux ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 5 abstentions (Alain EGEA, Patrick MOLINO avec procuration de Corinne LUCCHINI, Corinne HERINGUEZ et Dominique DIDIER) et 19 voix pour

LA SÉANCE EST LEVÉE A 18 HEURES 48

La Secrétaire de Séance,
Sylvie MICELI-HOUDAIS



Le Maire,
Stéphane LE RUDULIER



